

Aide à la pratique d'une activité sportive pour les seniors

Objectif de l'aide	Permettre aux seniors de pratiquer une activité sportive et ainsi de prévenir la perte d'autonomie								
Public	Seniors de 60 ans et plus								
Forme de l'aide	Prise en charge financière d'une partie du montant de l'inscription annuelle auprès d'une section du Sporting Club de Beaucouzé								
Conditions de ressources	<p>L'aide est basée sur le Quotient Familial CAF et la prise en charge se fait ainsi :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">QF ≤ 350</td> <td style="text-align: center;">90 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">QF > 350 et ≤ 450</td> <td style="text-align: center;">75 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">QF > 450 et ≤ 600</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">QF > 600 et ≤ 750</td> <td style="text-align: center;">30 %</td> </tr> </table>	QF ≤ 350	90 %	QF > 350 et ≤ 450	75 %	QF > 450 et ≤ 600	50 %	QF > 600 et ≤ 750	30 %
QF ≤ 350	90 %								
QF > 350 et ≤ 450	75 %								
QF > 450 et ≤ 600	50 %								
QF > 600 et ≤ 750	30 %								
Procédure de demande	La demande est à faire auprès du CCAS Etude de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés								
Montant	Cette aide est accordée pour une activité par an								
Mise en œuvre de l'aide	<p>Le bénéficiaire reçoit une attestation de prise en charge qu'il remet au club sportif.</p> <p>L'aide est versée directement à la structure.</p>								